



* Surface construite brute max de 14 943,00 m² dont:
Surface construite brute hors sol : 14 064,00 m² (suivant gabarit théorique calculé selon la partie écrite du PAG de la Ville de Luxembourg pour la zone mixte 4N)
Surface aménageable sous-sol : 879,00 m² (suivant annexe II du Règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune)

Surface totale sous-sol : 9 826,00 m²

** La hauteur à l'acrotère est la différence d'altitude entre l'axe de la voie desservante et le plan supérieur (isolation et revêtement inclus) de l'acrotère, mesurée au milieu de la façade de la construction principale donnant sur la voie desservante et perpendiculairement à l'axe de la voie desservante. Lorsqu'une construction est composée de plusieurs volumes, la hauteur à l'acrotère est mesurée individuellement pour chaque volume (extrait définition Annexe II du Règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune).

LEGENDE

Délimitation du PAP et des zones du PAG		Gabarit des immeubles (plan / coupes)	
	Délimitation du PAP		Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
	Délimitation des différentes zones du PAG		Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
Courbes de niveau			5: type, disposition et nombre des constructions
			6: type et nombre du logements
			7: type de toiture (volume principal)
			8: hauteur des constructions [m]
			9: nombre de niveaux (volume principal)
LEGENDE TYPE			
Nombre de niveaux		Degré de mixité des fonctions	
1, II, III, ...	Nombre de niveaux pleins		Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
+1, 2, ... R	Nombre d'étages en retrait		Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
+1, 2, ... C	Nombre de niveaux sous combles		Alignement obligatoire pour dépendances
+1, 2, ... S	Nombre de niveaux en sous-sol		Limites de surfaces constructibles pour dépendances
Hauteur des constructions			Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
hc-X	Hauteur corniche, x [m]		Limites de surfaces constructibles pour avant-corps
ha-X	Hauteur acrotère, x [m]		
hf-X	Hauteur faîte, x [m]		
Types, dispositions et nombre des constructions			
oc	Constructions en ordre contigu		
onc	Constructions en ordre non contigu		
x-mi	× Maisons isolées		
x-nj	× Maisons jumelées		
x-nb	× Maisons en bande		
Types et nombre de logements			
x-u	× Logements de type unifamilial		
x-b	× Logements de type bifamilial		
x-c	× Logements de type collectif		
Formes de toiture			
tp	Toiture plate		
tx (y%-z%)	Toiture à versants, degré d'inclinaison		
Délimitation des lots / îlots			
	Lot projeté		
	Îlot projeté		
LEGENDE COMPLEMENTAIRE			
	Cote minimum		4: surface du scellement du sol [m2]
	Cote maximum		
	Chemin privé ouvert au public		5: type, disposition et nombre des constructions
	Servitude de raccordement hors PAP au réseau dégout public (SE-v1)		6: type et nombre du logements
	Servitude de passage hors PAP pour l'entretien du bassin de rétention (SE-v2)		7: type de toiture (volume principal)
	Servitude de passage hors PAP pour l'entretien du bassin de rétention (SE-v3)		8: hauteur des constructions [m]
	Servitude de passage hors PAP pour liaison piétonne 'rue Michel Engels - site PAP - site château d'eau - route d'Anton' (SE-v3)		9: nombre de niveaux (volume principal)
Fonds de plan:			
- levé topographique n°140006-10/01, BEST-Topo S à r.l.			
- plan de mesurage n°5725, Administration du Cadastre et de la Topographie			
RESERVE AUX ADMINISTRATIONS			
<p style="text-align: center;">appartient à la délibération du conseil communal du 11 juillet 2016 référence n° 82A/2014/9</p> <p style="text-align: center;">VILLE DE LUXEMBOURG - ADMINISTRATION COMMUNALE</p>			